



Réduction des formalités administratives

ÉLABORATION D'UNE LOI SUR LE CODE DU BÂTIMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DÉFI	SOLUTION	RÉSULTAT
Réduire les doublons d'efforts dans l'industrie de la construction.	L'Initiative d'examen des inspections de bâtiments.	Le gouvernement a approuvé la création du Comité consultatif sur la sécurité des bâtiments.

Le gouvernement travaille avec les parties intéressées à réduire les formalités administratives dans l'industrie du bâtiment. Les intervenants veulent une approche normalisée des codes, des applications et des inspections dans la province.

En élaborant une approche normalisée des codes, des applications et des inspections, la sécurité et la qualité des bâtiments en construction dans la province s'en trouveront améliorées. Cette approche protégera mieux le

public, fournira un meilleur service et créera un cadre plus transparent et stable pour l'industrie de la conception et de la construction.

De plus, un Comité consultatif sur la sécurité des bâtiments a été créé. Il collaborera avec toutes les parties intéressées à superviser et contrôler à l'échelle provinciale les codes et normes de construction, y compris la conception, la construction et l'inspection des bâtiments. Le comité s'occupera aussi d'élaborer et de présenter une *loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick*.



CITATION

« Bâtir des collectivités plus fortes et plus sûres implique la sécurisation de nos foyers et bâtiments...votre gouvernement établira le Comité consultatif sur la sécurité des bâtiments qui proposera des éléments clés dans l'élaboration d'une **loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick**. »

Discours du Trône, 2005

Le privé et le public collaborent pour réduire les formalités administratives